

Le Conseil Général de la Réunion dispose d'un contingent de 85 chambres à la CIUP, réservées à des étudiants réunionnais. Il exerce son droit de présentation en constituant une liste de candidats, proposés selon un ordre de priorité qui tient compte des ressources familiales.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Les étudiants :



► Inscrits à Bac +3 minimum dans une filière de l'enseignement universitaire ou équivalent,



► inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou une université relevant des **Académies de Paris, Créteil ou Versailles** afin d'obtenir un diplôme reconnu par l'Etat.



► Pour les artistes, dont les diplômes souvent ne sont pas habilités par l'Etat, une exception à cette règle est acceptable, à condition que la valeur de l'établissement soit notoirement reconnue et que le diplôme délivré le soit après l'accomplissement de 2 années d'études supérieures.

COMMENT FAIRE ?

Une double démarche :

- **Constituer un dossier** de candidature auprès du **Service de l'Enseignement du Conseil Général**,

02.62.90.36.82

martine.kischenin@cg974.fr

- **S'inscrire parallèlement en ligne sur le site de la Ciup .**


QUAND ?

A partir du **1er avril et jusqu'au 1er juin**, pour une rentrée prévue en septembre.


QUELQUES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

☞ La rentrée à la Cité s'effectue à la date du **1^{er} septembre**. Les admissions, prononcées pour une année universitaire complète, sont renouvelables 2 fois.

☞ La liste des candidats retenus en liste principale par la Commission compétente du Département ainsi que la liste complémentaire sont transmises dès validation au Service des Admissions de la CIUP. Pour toute information ou complément de pièces, vous pouvez alors vous adresser directement à cet établissement aux coordonnées suivantes :

Service des Admissions de la Fondation Nationale
19 boulevard Jourdan
75690 PARIS CEDEX 14
01.44.16.64.43
 **01.44.16.64.03**

et consulter son site internet :

 <http://www.ciup.fr>

☞ A titre indicatif, pour les étudiants-résidents, le **loyer** mensuel de la chambre individuelle varie, selon la maison, de **430 à 560 euros**. 4 maisons accueillent les résidents réunionnais : **la Maison des Provinces de France** et celle du **Cambodge** dans le 14^{ème} arrondissement, **la Résidence Quai de Loire** et **la Résidence Lila** dans le 19^{ème}.



Une fois inscrit sur la liste des candidats à une chambre sur le contingent du Département, quel que soit votre classement, ne manquez pas d'informer le Service de l'Enseignement en cas de désistement, par solidarité avec ceux qui sont moins bien classés que vous. Leur admission en dépend.



ETUDIANTS A LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT SUR PARIS



**LE DEPARTEMENT DE LA
REUNION PEUT VOUS PROPOSER
UNE CHAMBRE A LA CITE
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE DE PARIS (CIUP)**



**ETUDIANTS A LA RECHERCHE D'UN
LOGEMENT SUR PARIS**



**LE DEPARTEMENT DE LA REUNION
PEUT VOUS PROPOSER UNE
CHAMBRE A LA CITE
INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE
DE PARIS (CIUP)**

« Etudiants qui allez vivre ici côte à côte, ce que nous vous demandons, ce n'est pas de nous sacrifier quoi que ce soit de vous-même ; c'est simplement de vous montrer curieux et bienveillants, de ne point rendre entre vous les sympathies tributaires d'une communauté d'origine ou d'une identité de vues et, pour les laisser plus aisément éclore, d'avoir soin, quand vous échangez des idées ou des sentiments, d'en entourer l'expression d'assez de mesure pour qu'aucun

froissement jamais n'altère vos rapports. »

André HONNORAT

14 novembre 1936

Discours prononcé lors de l'inauguration de la Maison Internationale